

# L'égalité Femmes Hommes est l'affaire de tous !

Les adhérentes et sympathisantes de Femme Avenir 54 se sont réunies pour un dîner **débat animé par Yvette GAERTNER, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité**. Elle a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1983 et a travaillé dans de nombreux domaines : vie économique, service des étrangers, déléguée à la politique de la ville au Plateau de Haye, avant d'accéder à ce poste en 2015.

*Mme Gaertner a une lettre de mission du Préfet de Meurthe et Moselle pour mener à bien ses missions et est également rattachée à une délégation régionale Grand Est.*

Sa feuille de route comprend 4 axes :

- la déclinaison des politiques publiques nationales sur le département,
- la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : cette mission occupe 80 % de son temps. Elle assure la gestion de 5 réseaux territoriaux qui comptent environ 350 professionnels (police, gendarmerie, travailleurs sociaux, médecins, Pole Emploi, Education Nationale, justice, ...). Elle réunit chaque réseau tous les 2 à 3 mois.
- un travail transversal, avec pour thématiques : la politique de la ville, le plan pauvreté, ...
- la lutte contre les stéréotypes, la mixité et l'entrepreneuriat au féminin.

L'égalité professionnelle découle de la loi qui incite les femmes à prendre part à la société. Les principes ont été posés par Olympe de Gouges dans son écrit politique le plus célèbre : la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (septembre 1791), véritable manifeste du féminisme adressé à Marie-Antoinette.

## Plusieurs illustrations de l'émancipation des femmes :

- le droit de travailler, de disposer d'un compte bancaire, mais aussi la revendication de l'égalité salariale,
- la maîtrise du corps, avec la procréation médicalement assistée, la contraception, le droit à l'avortement, ...
- la vie professionnelle.

Afin d'atteindre cette égalité, il est essentiel de travailler sur la mixité à l'école et de faire admettre ce principe dans les entreprises, mais aussi dans la fonction publique.

A cet effet, les entreprises de plus de 50 salariés doivent renseigner l'index de l'égalité qui compte plusieurs indicateurs : montant de rémunération, promotion professionnelle, évolution de carrière après un congé maternité, liste des 10 meilleurs salaires, ...

A ce jour, 80 % des entreprises ont rempli les critères d'indicateurs d'égalité.

Les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent, quant à elles, réaliser un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour autant, l'inégalité salariale persiste, avec 24 % d'écart de salaire non justifié.

En 2018, a eu lieu un « Tour de France de l'Égalité » ; un questionnaire avait alors été diffusé auprès de 100 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans. 95 % d'entre eux indiquent que la 1ère priorité doit être le salaire.

L'Égalité Femmes Hommes a été déclarée grande cause nationale de son quinquennat par le Président de la République. Une directive européenne vient conforter ce principe.

Selon une étude menée par la Région Hauts de France et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE devenue DREETS), l'inégalité salariale représente un coût extrêmement important pour la société (moins de cotisations sociales, moins de PIB, ...), mais aussi un manque à gagner pour les femmes !

Sur la base d'un diplôme Bac + 3, et pour une carrière de 40 ans, on estime que le manque à gagner est de 308 000 € ; il serait de 472 000 € pour une femme disposant d'un Bac + 5.

Tout se joue en début de carrière ; il faut davantage orienter les filles vers des professions vers lesquelles elles ne se dirigent pas naturellement, pour plus de mixité.

Il convient également de les inciter à mieux négocier leurs salaires dès la 1ère embauche.

Aujourd'hui, de jeunes filles sont « marrainées » par des femmes qui ont fait carrière dans le domaine de l'informatique ou du scientifique pour leur faire découvrir ces métiers encore très masculins en France (alors qu'en Chine, les femmes sont majoritaires dans le secteur du numérique).

Les filles sont plus matheuses que les garçons, mais on les « perd » à l'entrée dans le monde universitaire. Elles n'ont pas nécessairement connaissance des métiers en devenir, et s'orientent vers des professions plus « classiques ».

L'entreprise doit accepter de répartir la charge des enfants, entre la femme et l'homme car la question de la famille se pose pour tous.

On constate que les femmes prennent plus leurs congés parentaux que les hommes ; on peut penser que demain, les jeunes hommes les utiliseront.

Aujourd'hui, les femmes sont très majoritairement à temps partiel, alors que les hommes ne sont que 3 %. Cela est de nature à les pénaliser dans leur évolution de carrière.

On note une inégalité dès le plus jeune âge ; ainsi, il existe déjà une différence sur le montant de l'argent de poche versé aux adolescents (32 € pour un garçon et 27 € pour une fille).

Yvette Gaertner travaille également sur les sujets concernant les violences économiques, sexuelles et sociales.

Les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) travaillent avec de nombreuses administrations, notamment pour lever le tabou des violences sexuelles.

« Il y a très peu d'auteurs condamnés, 95 % des victimes connaissent leurs auteurs. Il est difficile pour les enfants de se reconstruire après des violences sexuelles ou après avoir assisté à des scènes de violences conjugales ».

Elle considère comme essentiel de mener des campagnes d'informations sur les violences conjugales, notamment au moment de la 1ère grossesse.

Elle souligne l'importance de prendre en charge les auteurs et indique qu'une expérimentation est en cours en Meurthe et Moselle.

Un autre dossier lui tient à cœur : « le parcours de sortie de la prostitution ». Elle constate également le développement de la pornographie.

Ce sont souvent des jeunes qui en sont victimes et cela fait craindre pour leur santé sexuelle. Pour elle, l'Éducation Nationale n'est pas suffisamment impliquée dans l'éducation à la sexualité. Il serait important que les professionnels de santé interviennent auprès des jeunes pour évoquer cette question.

Concernant la santé des femmes, elle suggère que les entreprises mettent en place des mesures spécifiques, notamment quand elles ont des règles douloureuses ou qu'elles allaitent.

Pour ce qui est de la transsexualité, elle constate que l'on tend vers le « neutre ».

Un enfant qui veut porter un autre prénom peut le demander et l'Éducation Nationale respectera son souhait.

2 000 à 2 500 enfants naissent sans qu'on puisse en déterminer le sexe. Auparavant, les parents le choisissaient à la naissance ; aujourd'hui, c'est l'enfant qui se déterminera quand il sera prêt et aura une capacité de discernement suffisante.

**L'égalité Femmes Hommes est l'affaire de tous !**